

**Mairie de  
COMMEQUIERS**  
Place du 8 Mai  
85220 COMMEQUIERS  
♦ ♦ ♦  
☎ : 02 51 54 80 56  
Fax : 02 51 55 14 48

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2010**

L'an deux mil dix, le vingt-deux décembre à 19 H 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ELINEAU.

**Présents :** MM. Jean-Paul ÉLINEAU, François BOSTVIRONOIS, Antoine DUPÉ, Eric MOLLÉ, Laurence GARREAU, Philippe CANTIN, Marie-Bernadette POIRAUDEAU, Denise CORBIN-STEIB, Loïc RENAUD, Fabrice DEVAUD, Jean BARREAU, Daniel PIERRE, Josiane FRÉNEAU

**Absents :** MM. Mickaël RECULEAU, Jean-François JOLLY, Jacques BOURCEREAU, Denis BOUTEAU, Alexandra HAGRON, Anne BESSONNET.

Mme Denise CORBIN-STEIB a été élue secrétaire de séance.

## **1) COMMUNICATION DU MAIRE**

Le Conseil Municipal donne son accord pour ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- 1) DM n°5 au budget Principal

## **2) APPROBATION DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION N°3 DU PLU ET VALIDATION DU RAPPORT DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé de lancer, par délibération du 26 juillet 2010, la procédure de modification n° 3 du plan local d'urbanisme.

A cet effet, Monsieur le Maire rappelle que les modalités de publicité obligatoires ont été mises en œuvre conformément à la réglementation en vigueur en la matière.

Il indique à l'assemblée que l'enquête publique relative à la modification n° 3 du plan local d'urbanisme s'est déroulée du 29 octobre 2010 au 1<sup>er</sup> décembre 2010 inclus, et que Monsieur Jacky BETHANIS, Commissaire-enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de Nantes, a remis son rapport le 22 décembre à 11h.

Monsieur le Maire procède à la lecture de ce rapport concernant la modification n° 3. Il indique que dans ce rapport, Monsieur le Commissaire-enquêteur émet un avis défavorable sur le point modificatif n° 4.4 « Modification du secteur Nh dans le hameau du Château ».

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les Personnes Publiques Associées (PPA) ont toutes indiquées que le dossier d'enquête publique qui leur a été remis ne comportait, pour elles, aucune objection particulière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve le rapport du Commissaire Enquêteur relatif à la modification n° 3 ;
- Approuve le dossier de modification n° 3 du plan local d'urbanisme comme présenté à l'enquête publique.

## **3) DM N°5 – BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les crédits inscrits à certains chapitres du budget Commune 2010 sont insuffisants.

De ce fait, il propose d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

Modification de crédit	Article	Fonctionnement	Dépenses	Recettes
	7391171	Dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs	975,00	
	7411	Dotation forfaitaire		975,00
	<b>Total</b>			

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les modifications budgétaires du budget Commune 2010 telles que présentées ci-dessus.

*La séance est levée à 22h15*

Le Maire,  
Jean-Paul ELINEAU

